

MC/2026

**Original : anglais
26 mars 2001**

**QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE D'ADMISSION DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

DEMANDE D'ADMISSION DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION

1. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a adressé le 19 mars 2001 une lettre dans laquelle il demande à être admis en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général en date du 23 mars 2001 sont jointes en annexe.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comme sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration, que le Directeur général recommande de fixer à 5,967 pour cent du total des contributions assignées aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

LETTRE DU 19 MARS 2001 ADRESSEE PAR
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMONWEALTH
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Mon gouvernement serait heureux d'établir des relations plus étroites avec l'Organisation internationale pour les migrations et a l'honneur de demander à devenir Membre de l'Organisation, conformément aux dispositions de l'article 2 b) de sa Constitution.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord accepte la Constitution conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de sa qualité de Membre. Il s'engage aussi à apporter une contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 22 MARS 2001 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMONWEALTH
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 mars 2001, par laquelle vous m'informez du souhait manifesté par le Gouvernement de Sa Majesté de devenir Membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2, alinéa b) de la Constitution.

Votre gouvernement accepte la Constitution de l'OIM, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre, et il s'engage en conséquence à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et le Gouvernement de Sa Majesté.

Convaincu que la demande d'adhésion du Gouvernement de Sa Majesté sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien je me réjouis de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales existant entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'OIM.

J'ai le plaisir de vous informer que la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil, au cours de laquelle la demande d'adhésion de votre gouvernement sera soumise aux Etats Membres pour approbation, se tiendra le jeudi 7 juin 2001 à 15 heures, dans la salle XVIII du Palais des Nations à Genève.

Un document soumettant formellement la demande d'adhésion de votre gouvernement sera remis à tous les Etats Membres et aux observateurs. Vous en recevrez un exemplaire, avec quelques détails complémentaires et autres renseignements sur la procédure qui sera appliquée à cette occasion.

[Formule de politesse]